



Les responsabilites du bailleur

Par **padbol**, le **25/06/2018** à **00:50**

bonjour

lorsque j'ai signe mon bail - a aucun moment je m'etais apercue de tous les defauts du soi disant son logement

est ce que au regard du bailleur il y a une certification de ce bien a loue d'un logement - je pense que c'est plus un local que un logement mais que le proprio en a fait une destination d'une location ? ne serait ce pas une facon de duper des administrations à des fins financières ect

et la seconde question se porte sur le bailleur ne serait ce pas une faute professionnelle de m'avoir loué un bien sans equipements
merci de vos reponses

Par **Lag0**, le **25/06/2018** à **06:52**

Bonjour,

Vous n'en dites pas assez pour que l'on puisse vous répondre.

Un logement, pour être loué, doit répondre aux critères du logement décent.

Si vous nous dites les problèmes que vous rencontrez avec votre logement, on pourra vous dire s'il répond ou pas à ces critères.

Par **padbol**, le **01/07/2018** à **17:25**

Bonjour

je souhaiterais savoir si un proprio peut faire des travaux d'habitabilité en sachant que l'occupation à ce jour je vis dans un local depourvue de tous les equipements aeration ventilation ou que sais je ?

une mise en demeure excede de combien de jours ?

merci pour vos réponses

Par **aliren27**, le **01/07/2018** à **17:30**

bonjour,

[citation]je vis dans un local depourvue de tous les equipements aeration ventilation ou que sais je ? [/citation]

on ne peut pas savoir non plus..... Quels "défauts" à cet appartement que vous n avez pas vus a la signature du bail, (normal) mais que vous auriez du voir lors de l EDL d entrée ???

A vous lire

Par **padbol**, le **01/07/2018** à **17:46**

les defauts pas de ventilation journaliere

en fait je pense avoir compris quand j'ai signé le bail bien sur j'ai demandé une location et en fait quand le bailleur m'a présenté ce lot a aucun moment je me suis douté de quelque chose qui cloche - et en fait la grosse erreur du bailleur elle m'a loué un local donc il y a tromperie au regard de ma demande tromperie auprès des administrations payeurs car la aussi il y a avait une transparence

mais c'est aussi le proprio qui a trompé le bailleur en pensant que tout etait bon de ce local qui en a fait une destination de logement ce qui est du grand n'importe quoi et tout cela remonte en aout 2013

Ce que je ne comprends pas la aussi il y a un hic les experts a aucun moment ils n'ont pas descelle le vrai pb et oui et la j'aurais un sentiment que cela releverait ou de l'incompétence ou de l'insouciance ou autre ? à la meme vitesse que l'expert judiciaire il fallait simplement voir si c'est un logement ou si local ?

Par **davidoche**, le **01/07/2018** à **19:32**

Bonjour

vous ne dites pas grand chose sur votre logement sauf pour la ventilation et aération
vous parlez de tromperie de la part du bailleur, mais vous avez signé un bail donc vous étiez
en accord avec la location.

vous pouvez toujours trouver des choses qui ne vous plaisent pas par la suite.

si le bailleur vous a loué une grange et que sur le bail il est mentionné un appartement et que
vous signez sans avoir vu quoi que ce soit

vous devez être très naïf

bonne soirée

Par **padbol**, le **01/07/2018** à **19:40**

je me suis fait entourloupé - c'était purement une attraction locative qui en a fait un malheur à
ce jour

Par **Lag0**, le **01/07/2018** à **21:28**

Bonjour,

Tout ceci est incompréhensible !

Plusieurs personnes vous demandent des détails, mais vous répondez à côté...

Par exemple :

[citation]mais c'est aussi le proprio qui a trompé le bailleur[/citation]

Propriétaire et bailleur sont la même personne !

Ensuite vous parlez d'experts, voir d'expert judiciaire, expliquez-vous un peu mieux si vous
voulez de l'aide !

Par **padbol**, le **03/07/2018** à **16:26**

peut être que c'est confus

avant de rentrer dans les lieux ce soi disant logement le proprio a rafraîchi toutes ces pièces
et donc tous les vices étaient cachés - ce n'est que quelques mois de mon installation tout
s'émergeait et l'agence immo. a fait la sourde oreille

quand j'ai fait appel à mon assureur une expertise contradictoire donc 2 a été établie -

l'erreur de l'expert ne dit pas si c'est un logement conforme ect -ils ont simplement constatés
les dégâts mais sans suite donc perte de temps

ce que ne dit pas l'expert judiciaire - pour lui tout est à faire

moralité de l'histoire ben ce n'était tout simplement pas un logement mais bien un local et

l'agence immo. a simplement magouillé et transformé de ce local en un logement ? et a dupé
toutes les administrations qui tournent autour du logement

J'ai demandé à la CAF de contrôler ce bien - et ben aucun retour à ce jour - les allocations

sont bien sure suspendues ?

Par **aliren27**, le **04/07/2018** à **05:56**

bon moi je laisse tomber..... Pasdebol vous ne répondez pas aux questions donc impossible de vous aider.

QUELS DEFAUTS A CET APPARTEMENT ??? C est pourtant clair !

Par **padbol**, le **04/07/2018** à **16:19**

je souhaiterais que l'on m'explique comment inserer un document
a chaque fois quand je clique la boite de dialogue se debine
pourquoi
merci de vos reponses

Par **padbol**, le **05/07/2018** à **14:17**

bonjour

pas de réponse !

Par **padbol**, le **05/07/2018** à **14:29**

Pour LagO

<https://mon-partage.fr/f/8CEs5Dd1/>

vos réponses sons les bienvenues

Par **Visiteur**, le **05/07/2018** à **21:08**

Bonsoir

Notre cher et zelé administrateur ne connaît pas encore très bien notre amie "padbol" (ou

autre pseudo sur Legavox), accablée par moult problèmes (voir historique).

Par **padbol**, le **05/07/2018** à **21:38**

en fait pour voir l'historique il suffit d'aller voir
dans "locations locataires" location d'un logement quel recours
en date du 09/04/2018

Par **padbol**, le **08/10/2018** à **22:51**

Bonjour

J'ai aussi ce sentiment ou il y a des retours de baton puisque le loyer n'est plus honore depuis
decembre 2015

ca fait partie des comportements ultra malhonnete - j'aurais due me méfier trop tard ?

a ce jour avec cette sacro sainte tutelle elle ne fait rien - ors que tous mes droits me
reviennent ?

quel action que je peux mener contre cette agence immo.